

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.02/16

Détermination du domicile fiscal des résidents secondaires

M. Claude Chèvre, PDC-JDC

Le Conseil communal répond aux interrogations posées comme suit :

1. Le Conseil communal a-t-il connaissance de cas identiques à Delémont ?

Le Conseil communal n'a pas connaissance de telles démarches à Delémont.

2. Si oui, une procédure identique existe-t-elle ou pourrait-elle être introduite ?

La procédure décrite n'existe pas à Delémont. Pour l'instant, le Conseil communal ne souhaite pas mettre en place une telle procédure. Cependant, conscient que cette problématique pourrait se présenter dans le futur, le Conseil communal veillera attentivement à cette question.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 avril 2016